



Conseil communautaire du 04 mars 2019

Compte rendu succinct

L'an deux mille dix-neuf, le quatre mars à 19 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 26 février 2019, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la Mairie d'Estrées-Saint-Denis, 15, rue de l'Hôtel de Ville, 60190 Estrées-Saint-Denis, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Robert **DUVIGNON** (commune d'Arsy), Gilbert **VERSLUYS** (commune d'Avrigny), Jean-Louis **LUCAS** (commune de Bailleul-le-Soc), Dominique **LE SOURD** (commune de Blincourt), Lionel **GUIBON** (commune de Canly), Hervé **COSME**, Laure **BRASSEUR** et Noël **LOIRE** (commune de Chevrières), Brigitte **PARROT** (commune de Choisy-la-Victoire), Charles **POUPLIN**, Véronique **CAVROIS**, Myriane **ROUSSET**, Francis **MONFAUCON**, Philippe **BASTIN**, Pierre **GUDEFIN** (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain **FABIS** (commune de Francières), Ivan **WASYLYZYN**, Catherine **DONZELLE** et Michel **FLOURY** (commune de Grandfresnoy), Françoise **COUBARD** (commune de Hémévillers), Daniel **HIBERTY** (commune de Houdancourt), Isabelle **FAFET** (commune de Le Fayel), Stanislas **BARTHELEMY**, Fabien **GENET** et Brigitte **VASSEUR** (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick **DECAMP** (commune de Moyvillers), Sophie **MERCIER** et Tanneguy **DESPLANQUES** (commune de Rémy), Annick **LEFEBVRE** (commune de Rivecourt).

Étaient absents :

Christophe **YSSEMBOURG** (commune d'Épineuse), Marie-Rose **BUCAMP** (commune d'Estrées-Saint-Denis), Patrick **GREVIN** (commune de Montmartin).

Étaient absents représentés :

Georges **FIEVEZ** (commune d'Avrigny), Jean-Marie **SOËN** (commune de Francières).

Était absente, ayant donné pouvoir :

Maryline **GOSSART** (commune de Rémy).

Pouvoir :

Maryline **GOSSART** à Sophie **MERCIER**

La présidente, ayant ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal, constaté que le quorum était atteint et a énoncé le pouvoir.

En conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil communautaire. À l'unanimité, M. Lionel GUIBON a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée. Mme Céline FLOUQUET, Directrice Générale des Services, l'a assisté en tant que secrétaire auxiliaire, mais sans participer aux délibérations.

Nombre de conseillers présents à l'ouverture du conseil :

EN EXERCICE : 33
PRÉSENTS : 29
VOTANTS : 30

Au cours de cette séance, le Conseil communautaire :

A pris note des décisions suivantes, prises par la présidente par délégation du Conseil communautaire, à l'unanimité :

Marchés publics	Titulaire	Type	Montant en € H.T.	Date de signature
2019-BAT-PN-MEN-013 – Remplacement d'un vitrage cassé dans la halte-garderie	DCL MENUISERIE	Fournitures	156.90 €	1 ^{er} février 2019
Marché n° 2016-06 – Entretien de la piste cyclable et pédestre – Bon de commande n° 2 – Abattage de deux arbres de 5 à 10 m de hauteur et de 7 arbres de 10 à 15 m de hauteur	COMPIEGNE PAYSAGE SAS	Services	2 072.00 €	4 février 2019
2019-BAT-PN-MOB-014 – Fourniture de mobilier de bureau	BUREAU 60	Fournitures	4 573.58 €	5 février 2019
2019-VOI-PN-ESP-015 – Abattage et évacuation d'un arbre	DHOURY PAYSAGISTE	Travaux	680.00 €	6 février 2019
2019-BAT-PN-PEIN-017 – Fourniture de matériel de peinture	PRODECO	Fournitures	185.01 €	14 février 2019
2019-BAT-PN-ELEC-018 – Dépannage de l'installation électrique de la Halle des Sports	EM ELECTRICITE	Travaux	416.45 €	14 février 2019
2019-VOI-PN-ESP-019 – Dessouchage et évacuation des souches	DHOURY PAYSAGISTE	Travaux	1 772 €	14 février 2019
2019-VOI-PN-ESP-020 – Débitage d'un arbre tombé	DHOURY PAYSAGISTE	Travaux	135.00 €	14 février 2019
2019-BAT-PN-CVC-021 – Contrôle de la chaudière de la Halle des Sports	ADP	Travaux	174.00 €	14 février 2019
2019-ADM-PN-INFO-022 – Fourniture d'un ordinateur pour les services techniques	ADICO	Fournitures	1 753.13 €	14 février 2019
2019-ADM-PN-INFO-023 – Fourniture de matériels informatiques multi-services	ADICO	Fournitures	5 833.20 €	14 février 2019
2019-ADM-PN-INFO-024 – Fourniture de deux licences Office 365 pour le service Eau/Assainissement	ADICO	Fournitures	273.38 €	14 février 2019
2019-AS-PN-MAL-025 – Fourniture d'un lave-linge WHIRLPOOL – 12 kg de capacité	DARTY	Fournitures	581.67 €	20 février 2019

A désigné M. Benjamin NORMAND comme Directeur de la Régie d'assainissement des eaux usées de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, à l'unanimité.

A décidé de créer un budget annexe au 1^{er} janvier 2019 relatif à la gestion de l'assainissement collectif en régie et de le nommer BaRAC ;

A décidé de prévoir que toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2019 de ce budget annexe ;

A décidé d'opter pour l'assujettissement à la TVA pour le service public d'assainissement collectif géré en régie ;

A décidé de réaliser les déclarations de TVA de façon trimestrielle ;

A autorisé Mme la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision, à l'unanimité.

A décidé de créer un budget annexe au 1^{er} janvier 2019 relatif à la gestion de l'assainissement collectif en concession de service public et de le nommer BaCOSPAC ;

A décidé de prévoir que toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2019 de ce budget annexe ;

A décidé d'opter pour l'assujettissement à la TVA pour le service public d'assainissement collectif géré en concession de service public ;

A décidé de réaliser les déclarations de TVA de façon trimestrielle ;

A autorisé Mme la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision, **à l'unanimité**.

A décidé de participer à hauteur de 14 527 € au budget de fonctionnement de la PFIL Initiative Oise Est,

A autorisé la présidente à signer la convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, et toutes pièces afférentes,

A décidé d'inscrire au BP 2019 du budget principal le montant alloué pour cette participation à l'article 6281,

A autorisé la présidente à effectuer les opérations de mandatement, **à l'unanimité**.

A autorisé Mme la Présidente à recruter un vacataire pour remplir la fonction paie ;

A décidé de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 19,65 € ;

A dit que les crédits sont inscrits au budget ;

A donné tout pouvoir à Mme la Présidente pour signer les documents et actes afférents à cette décision, **à l'unanimité**.

A créé à compter du 10 mars 2019 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux au grade adjoint administratif territorial relevant de la filière administrative et de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures ;

A dit que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois ;

A acté que la rémunération de l'agent sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif territorial ;

A dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget, **à 29 Pour et 1 Contre** (S. BARTHELEMY).

A accepté le recrutement d'un service civique pour les besoins du service Communication en lieu et place de celui dédié à l'Action sociale ;

A chargé la présidente de déposer une demande d'avenant à l'agrément délivré le 14 janvier 2019 auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale ;

A autorisé la présidente à signer les ordres de mission de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales,

A dit que les crédits nécessaires seront ouverts en 2019 pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 7,43 % de l'indice brut 244, soit au 1^{er} janvier 2019 : 107,58 € par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport, **à l'unanimité**.

A décidé de créer un emploi permanent à temps complet pour le poste de chargé de mission aménagement de l'espace, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 15 mars 2019, du cadre d'emploi des ingénieurs, au grade d'ingénieur territorial ;

A décidé de créer un emploi permanent à temps complet pour le poste de chargé de mission aménagement de l'espace, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 15 mars 2019, du cadre d'emploi des attachés, au grade d'attaché territorial ;

A dit que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative ou technique. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier au minimum d'un Master 2 ou de 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine recherché. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade ;

A dit que l'un des deux postes créés sera supprimé selon le grade de l'agent recruté ;

A dit que le tableau des emplois sera modifié lors du recrutement ;

A décidé d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi au budget 2019, **à 27 Pour, 2 Abstentions** (N. LOIRE et I. FAFET) et **1 Contre** (S. BARTHELEMY).

A pris acte du principe et des conditions de la mise à disposition partielle d'un agent en provenance de la Ville de CHAUNY, pour occuper le poste de Secrétaire de direction / Chargée des ressources humaines, effective à compter du 1^{er} mars 2019 ;

A approuvé les termes de la convention dont le projet est joint en annexe de la présente délibération, telle qu'elle lui est soumise, **à l'unanimité**.

A approuvé les nouveaux seuils de collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective (emballages et papiers) fixés à 1 980 L par semaine et par collecte.

A approuvé le nouveau seuil de collecte des déchets verts fixé à 1 000 L par semaine, à **29 Pour** et **1 abstention** (P. GUDEFIN).

A émis un avis favorable sur le projet de règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés annexé qui sera applicable sur le territoire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées à compter du 3 juin 2019, **à l'unanimité**.

A approuvé la proposition de constituer une entente intercommunale avec la Communauté de communes du Plateau Picard pour le réemploi des objets encombrants collectés sur son territoire ;

A autorisé la présidente à signer à cette fin la convention d'entente intercommunale ;

A dit que les crédits nécessaires seront ouverts en 2019 et inscrits sur le budget principal ;

A désigné les trois membres suivants pour représenter la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées au sein de la conférence de l'entente :

- M. Fabien **GENET**
- M. Francis **MONFAUCON**
- M. Pierre **GUDEFIN**

à l'unanimité

A approuvé le compte de gestion du budget principal du trésorier municipal pour l'exercice 2018,

A déclaré que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, **à l'unanimité**.

A approuvé le compte de gestion du budget annexe BaTM (Transport Mobilités) du trésorier municipal pour l'exercice 2018,

A déclaré que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, **à l'unanimité**.

A approuvé le compte de gestion du budget annexe BaZaMOY (ZAC de Moyvillers) du trésorier municipal pour l'exercice 2018,

A déclaré que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, **à l'unanimité**.

A approuvé le compte de gestion du budget annexe BaZACAN (ZAE de Canly) du trésorier municipal pour l'exercice 2018,

A déclaré que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, **à l'unanimité**.

A approuvé le compte de gestion du budget annexe BaZaREM (ZAE de Rémy) du trésorier municipal pour l'exercice 2018,

A déclaré que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, **à l'unanimité**.

A donné acte de la présentation du Compte administratif du budget principal, comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
16	Remboursement d'emprunts (Capital)	432 863,07 €	10	Dotations et fonds divers	21 296,04 €
20	Immobilisations incorporelles	55 520,57 €	13	Subventions	261 687,50 €
204	Subventions d'équipement versées	47 682,12 €	16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles	846 288,40 €	23	Immobilisations en cours	
23	Immobilisations en cours	74 115,00 €	27	Autres immobilisations financières	
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles d'investissement		1 456 469,16 €	Total des recettes réelles d'investissement		282 983,54 €
DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE		
001	Deficit d'investissement reporté		001	Excédent d'investissement reporté	358 140,97 €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 203,36 €	1068	Résultat capitalisé	
041	Opérations patrimoniales	1 722,60 €	040	Opérations d'ordre entre sections	477 142,83 €
			041	Opérations patrimoniales	1 722,60 €
			021	Virement de la section de Fonct.	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		7 925,96 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		837 006,40 €
Total des dépenses d'investissement		1 464 395,12 €	Total des recettes d'investissement		1 119 989,94 €
			Solde d'exécution de l'exercice (I)		-702 845,18 €
			Résultat de clôture (I)		-344 405,18 €
DEPENSES			RECETTES		
ALISER à reporter en 2019					
RAR DEPENSES		38 112,47	RAR RECETTES		26 343,94
			Total RAR		-11 768,53
			Solde d'exécution de l'exercice (I+F)		-46 333,64 €
			Résultat cumulé (I+F+RAR)		2 533 527,85 €

A approuvé les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, **à l'unanimité** hors la présence de M. BARTHELEMY (ancien président de la CCPE) et de Mme la Présidente.

A donné acte de la présentation du Compte administratif du budget annexe BaTM (transport mobilités), comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
011	Charges à caractère général	41 050,00 €	70	Produits de services	
012	Charges de personnel		73	Produits issus de la fiscalité	80 442,35 €
65	Autres charges de gestion courante		74	Subventions d'exploitation	9 690,00 €
014	Atténuations de produits		75	Autres produits de gestion courante	
66	Emprunt (intérêts)		013	Atténuations de charges	
67	Charges exceptionnelles		76	Autres produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
Total des charges réelles de fonctionnement		41 050,00 €	Total des produits de fonctionnement		90 132,35 €
DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE		
002	Deficit de fonctionnement reporté		002	Excédent de fonctionnement reporté	
042	Opérations d'ordre entre sections		042	Opérations d'ordre entre sections	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			Total des recettes d'ordre de fonctionnement		
Total des charges de fonctionnement		41 050,00 €	Total des recettes de fonctionnement		90 132,35 €
			Résultat de l'exercice (F)		49 082,35 €
			Résultat de clôture (F)		49 082,35 €

A approuvé les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, **à l'unanimité** hors la présence de M. BARTHELEMY (ancien président de la CCPE) et de Mme la Présidente.

A donné acte de la présentation du Compte administratif du budget annexe BaZaMOY (ZAC de Moyvillers), comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	8 930.84	70	Produits des ventes	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
042	Opérations d'ordre entre sections	98 092.61	042	Opérations d'ordre entre sections	107 023.45
Total des charges de fonctionnement		107 023.45	Total des produits de fonctionnement		107 023.45
023	Virement à la section d'investissement	0.00			
Total		107 023.45			
Résultat de l'exercice					
002	Déficit de fonctionnement reporté	0.00	002	Excédent de fonctionnement reporté	0.00
Total		107 023.45	Total		107 023.45
Résultat de clôture (F)		0 €			
DEPENSES			RECETTES		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	Rembours. d'Emprunts (Capital)		13	Subventions	
040	Opérations d'ordre entre sections	107 023.45	16	Emprunts et dettes assimilées	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	98 092.61
Total dépenses d'investissement		107 023.45	041	Opérations patrimoniales	
			Total recettes d'investissement		98 092.61
			Solde d'exécution de l'exercice		-8 930.84 €
001	Solde d'investissement reporté	98 092.61	021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
Total		205 116.06	001	Solde d'investissement reporté	0.00
Résultat de clôture (I)		-107 023.45 €	Total		98 092.61
Résultat cumulé (F+I)		-107 023.45 €			

A approuvé les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, **à l'unanimité** hors la présence de M. BARTHELEMY (ancien président de la CCPE) et de Mme la Présidente.

A donné acte de la présentation du Compte administratif du budget annexe BaZaCAN (ZAC de Canly), comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	11 532.50	70	Produits des ventes	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
042	Opérations d'ordre entre sections		042	Opérations d'ordre entre sections	11 532.50
Total des charges de fonctionnement		11 532.50	Total des produits de fonctionnement		11 532.50
023	Virement à la section d'investissement		Résultat de l'exercice		
Total		11 532.50			0 €
Résultat de l'exercice					
002	Excédent de fonctionnement reporté		002	Excédent de fonctionnement reporté	11 532.50
Total		11 532.50	Total		11 532.50
Résultat de clôture (F)		0 €			
DEPENSES			RECETTES		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	Rembours. d'Emprunts (Capital)		13	Subventions	
040	Opérations d'ordre entre sections	11 532.50	16	Emprunts et dettes assimilées	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	
Total dépenses d'investissement		11 532.50	041	Opérations patrimoniales	
			Total recettes d'investissement		
			Solde d'exécution de l'exercice		-11 532.50 €
001	Solde d'investissement reporté		021	Virement de la section d'exploitation	
Total		11 532.50	001	Solde d'investissement reporté	
Résultat de clôture (I)		-11 532.50	Total		0.00
Résultat cumulé (F+I)		-11 532.50			

A approuvé les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, **à l'unanimité** hors la présence de M. BARTHELEMY (ancien président de la CCPE) et de Mme la Présidente.

A donné acte de la présentation du Compte administratif du budget annexe BaZaREM (ZAC de Rémy), comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	855.00	70	Produits des ventes	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
042	Opérations d'ordre entre sections		042	Opérations d'ordre entre sections	855.00
Total des charges de fonctionnement		855.00	Total des produits de fonctionnement		855.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00			
Total		855.00			
002 Déficit de fonctionnement reporté			002 Excédent de fonctionnement reporté		
Total		855.00	Total		855.00
Résultat de l'exercice		0 €	Résultat de clôture (F)		0 €

DEPENSES			RECETTES		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	Rembours. d'Emprunts (Capital)		13	Subventions	
040	Opérations d'ordre entre sections	855.00	16	Emprunts et dettes assimilées	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	
			041	Opérations patrimoniales	
Total dépenses d'investissement		855.00	Total recettes d'investissement		0.00
001 Solde d'investissement reporté			Solde de l'exercice		-855.00 €
Total		855.00	021 Virement de la section de fonctionnement		
Résultat de clôture (I)		-855.00	001 Solde d'investissement reporté		
			Total		0.00
Résultat cumulé (F+I)		-855.00			

A approuvé les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à **29 Pour** et **1 Abstention** (T. DESPLANQUES) hors la présence de M. BARTHELEMY (ancien président de la CCPE) et de Mme la Présidente.

A décidé d'affecter 356 173,71 € au compte 1068 *excédents de fonctionnement capitalisés* du budget primitif 2019 pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,

A décidé de reporter le surplus du résultat de fonctionnement de 2018, soit 2 533 527,85 €, au financement de la section de fonctionnement du budget principal du budget primitif 2019, sur la ligne R002 *excédent de fonctionnement reporté*, à **l'unanimité**.

A décidé de reporter le solde d'exécution de la section d'exploitation 2018 du budget annexe BaTM (transport mobilités) pour un montant de 49 082,35€ à la section d'exploitation du budget primitif 2019 (R002), à **l'unanimité**.

A décidé de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement 2018 (déficit) du budget annexe BaZaMOY (Zac de Moyvillers) à la section d'investissement du budget primitif 2019 pour un montant de 107 223,45€ (D001) ; à **l'unanimité**.

A décidé de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement 2018 (déficit) du budget annexe BaZaCAN (Zac de Canly) à la section d'investissement du budget primitif 2019 pour un montant de 11 532,50€ (D001), à **l'unanimité**.

A décidé de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement 2018 (déficit) du budget annexe BaZaREM (ZAE de Rémy) à la section d'investissement du budget primitif 2019 pour un montant de 855,00€ (D001), à **l'unanimité**.

A pris acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2019 annexé à la présente délibération, à **l'unanimité**.

A approuvé la demande de financement des communes membres pour le fonds de concours,

A fixé la durée d'amortissement à 5 ans,

A autorisé Mme la Présidente à signer chaque convention de fonds de concours entre la commune et la CCPE, ainsi que tout document relatif à ce dossier, à **l'unanimité**.

A approuvé la programmation 2019 du contrat de ruralité pour la CCPE,
A présenté l'intégralité des dossiers sans arbitrage, **26 Pour** et **4 Abstentions** (F. COUBARD, P. GUDEFIN, A. LEFEBVRE et A. DECAMP).

A arrêté les projets et les plans de financement,

A demandé à Mme la Présidente de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019, **à l'unanimité**.

A proposé à l'unanimité la liste de contribuables au Directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la Commission intercommunale des impôts directs de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées :

A approuvé la constitution de trois groupes de travail chargés de préparer le contenu du futur Pacte financier et fiscal qui sera conclu entre la communauté de communes et les communes membres ;

A dit que ces groupes seront constitués des membres de la Commission *Finances* et d'un conseiller municipal de chaque commune membre en sus du Maire, **à l'unanimité**.

A pris acte de la communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France sur les comptes et la gestion de la SPLA « Société d'aménagement de l'Oise », **à l'unanimité**.

La séance est levée à 22 h 35.

Vu pour être affiché le 11 mars 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Estrées-Saint-Denis, le 11 mars 2019,

La Présidente

Sophie MERCIER